



Procès-Verbal de la Séance du Bureau Communautaire

du 03 décembre 2024

PRESENTS :

Mme DUPONT Nathalie (Présidente), M. BIZERAY Jean-Claude, M. BOURGE Jean-Yves, Mme BOYER Irène, COVEMAER Dominique, M. LAMBERT Gérard, M. RICHEL Bruno, Vice-président(e)s ; Mme FÉVRIER Florence, Mme PLU Mathilde, autres membres.

ABSENT :

GOUHIER Sébastien.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. LAMBERT Gérard.

QUORUM : 6

1. Délibération approuvant le procès-verbal de la précédente réunion

La Présidente propose au Bureau de délibérer afin d'approuver le procès-verbal de la séance du 12/11/2024.

Ne participe pas au vote car absent à la réunion : M COVEMAER.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la précédente réunion.

2. Délibération modifiant le règlement de fonctionnement du service déchets

En vertu d'une délégation accordée par le Conseil au Bureau, la Présidente propose aux membres du Bureau communautaire de délibérer afin de modifier le règlement de fonctionnement du service Déchets en ce qui concerne la facturation de la redevance.

Mme DUPONT donne la parole à Arnaud CHOPLAIN pour une présentation. Le règlement de fonctionnement a été envoyé à chacun avec la convocation.

Arnaud CHOPLAIN indique que le règlement a notamment été adapté afin d'y inclure le nouveau portail usagers qui va être mis en place en 2025. Sur les redevances 2025, les habitants auront un identifiant et un mot de passe qui leur permettront de faire tous les changements de situation.

Cependant, pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, le formulaire papier leur sera distribué.

M. COVEMAER demande s'il y aura une notice d'information avec la facture. Anne-Cécile HELBERT qu'il n'y aura pas de notice avec la facture car ce n'est pas la Communauté de Communes qui envoie la facture. Toutefois, il en sera question dans le magazine communautaire du mois de décembre.

L'idée est de réaliser également une affiche pour la distribution des sacs poubelle dans les communes.

M. LAMBERT demande s'il est possible d'avoir des supports « papier » pour la distribution de sacs poubelle pour les personnes âgées. Il est répondu que oui.

M. RICHEL demande si cela sera abordé lors de la réunion OM avec les mairies le jeudi 05/12. Il est répondu que oui.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Bureau approuve, à l'unanimité, le règlement tel que présenté.

3. Discussions sur la méthodologie à employer pour le travail sur les panneaux photovoltaïques au côté de l'ATESART

La Présidente informe qu'une note a été envoyée à chacun avec la convocation.

Mme DUPONT donne la parole à Victorio GORON pour une présentation. Il rappelle que suite ux échanges avec Mme DAVID de l'ATESART, il est proposé aux élus de réaliser une démarche de communautaire.

Victorio GORON a fait lecture de la note envoyée à chacun.

Concernant les parking, M. LAMBERT demande ce qu'il se passe lorsque l'on fait de la renaturalisation. Il est répondu que c'est l'un ou l'autre => soit on met des arbres et ont fait de l'ombre avec soit on met des ombrières.

Victorio GORON précise que lorsque la liste de tous les parkings concernés aura été faite pour éventuellement faire un appel

à manifestation d'intérêt, Mme DAVID pourra reprendre au cas par cas pour savoir si le parking est concerné ou pas. Arnaud CHOPLAIN précise que l'objectif est de répertorier la liste des travaux ou rénovations soumis aux obligations en 2028 pour chaque commune.

Un tableau sera envoyé à chaque commune pour qu'elle y indique les bâtiments et parkings concernés.

Arnaud CHOPLAIN précise qu'il n'y a pas d'obligation à travailler sur un AMI commun, les communes peuvent le faire elles-mêmes si elles le souhaitent. M. LAMBERT répond qu'il n'est pas contre mais il ne faut pas qu'il y ait de doublon.

Dès janvier 2024, les parkings concernés seront :

- Les parkings neufs ou en rénovation lourdes (revêtement de surface remplacé sur au moins la moitié de la superficie totale du parking)
- Les parkings d'au moins 500 m²

M. COVEMAERKER indique que sur Maigné-Lailié, ils sont déjà concernés avec l'école.

Arnaud CHOPLAIN indique qu'il y aurait peut-être un bâtiment sur Ecommoy pôle culturel. Coralie LERUEZ indique qu'il y aurait peut-être une exception sur les bâtiments culturels. Elle se charge de se renseigner.

Mme FEVRIER indique que l'on a déjà les surfaces ERP.

Dans l'inventaire, M. LAMBERT demande si tous les bâtiments communaux doivent être comptés ou uniquement ceux qui sont prédestinés à avoir des panneaux solaires. Anne Cécile HELBERT répond qu'il faut prendre en compte uniquement les bâtiments qui font plus de 500 m² surface emprise au sol. C'est Mme DAVID qui verra ensuite la faisabilité.

Anne Cécile HELBERT demande aux élus s'ils sont favorables sur la proposition de Victorio GORON de mener une ingénierie mutualisée à l'échelle communautaire. Les élus sont favorables à cette proposition.

Le tableau de recensement sera adressé aux secrétaires/directions de mairies, maires et adjoints pour un retour attendu à la Communauté de Communes pour le 31/01/2025.

4. Discussion sur le projet de « charte des devantures commerciales »

Mme DUPONT donne la parole à Coralie LERUEZ pour une présentation. Une note de présentation a été envoyée à chacun avec la convocation.

Coralie LERUEZ rappelle que ce projet a déjà été évoqué en Bureau communautaire courant de cette année. Ce travail avait été acté pour lequel un budget avait été défini. Coralie LERUEZ propose un cahier des charges afin de commencer une consultation sachant qu'il existe une association CREAPOLIS. Cette dernière a pour vocation de mettre en relation tout un panel de savoir-faire créatif avec le monde économique.

M. LAMBERT demande quel est l'intérêt.

Anne Cécile HELBERT répond que l'objectif est de créer une charte des devantures. Elle précise qu'une charte n'a pas de valeur juridique c'est une intention. L'objectif est de mettre en valeur les centre-bourgs. Mme DUPONT indique que cela permet de donner une harmonie mais aussi des idées aux commerçants lorsqu'ils ont pour projet de refaire leur façade.

Anne Cécile HELBERT précise que dans certaines collectivités, certaines subventionnent la façade si le commerce applique telle ou telle couleur de la charte par exemple.

Coralie LERUEZ précise qu'au terme de cette étude, il ressortirait des modélisations avec des scénarios de couleur de façade.

Concernant le mobilier, M. LAMBERT demande si l'architecte agenceur notamment pour les bars, coiffeurs... sera en accord avec ce que la Communauté de Communes pourra proposer. Coralie LERUEZ répond que l'on peut en tenir compte.

Mme FEVRIER indique que c'est une incitation à faire et non une obligation. L'idée est de donner des lignes directrices, des tendances.

Il est indiqué que la charte serait pour les 7 bourgs.

M. BIZERAY demande si cela comprend l'aménagement urbain. Coralie LERUEZ lui répond que cela est possible. L'idée est de proposer une aide, un soutien aux commerçants pour plus de visibilité.

M. LAMBERT précise que la signalétique va être enclenchée sur le tourisme. M. BOURGE intervient en indiquant qu'il y aura sans doute la même chose concernant la mobilité dans le cadre de la liaison douce.

Coralie LERUEZ indique qu'il serait opportun de l'indiquer dans l'aménagement urbain afin de donner des lignes directrices sur la signalétique.

M. LAMBERT précise que l'on pourrait ajouter le service charte forestière dans le cadre du mobilier urbain en bois.

Coralie LERUEZ informe qu'il y a un cofinancement de la banque des territoires. Il y a une subvention de 50 % soit un reste à charge prévisionnel de 10 000 €.

Concernant la mobilisation des communes, les élus valident le fait qu'un élu par commune soit membre du groupe de travail et que le service ADS soit mobilisé à la fin pour savoir si la charte est bien conforme au PLUi. Les élus ne voient pas l'intérêt d'associer les entreprises des travaux à l'élaboration de la charte.

M. LAMBERT indique qu'il serait intéressant de labelliser ce projet sur les vitrines participantes (une charte, un logo) en cas de participation financière de la CDC.

Les élus sont favorables pour lancer la consultation. Un démarrage de l'action est prévu au 1^{er} février 2025.

5. Discussion sur la compétence fourrière et proposition d'une mutualisation

Suite à la sollicitation de Mme le Maire de St Ouen en Belin et aux travaux en cours sur la commune nouvelle de Laigné-Saint-Gervais, la Présidente demande aux membres s'ils souhaitent qu'un travail sur la mutualisation de la compétence fourrière, entre communes, soit engagé.

Anne Cécile HELBERT rappelle qu'il s'agit d'une obligation légale de chaque commune de mettre en place une fourrière. Cela peut être fait en régie ou en délégation.

M. BOURGE indique que la commune de Laigné-Saint-Gervais a fait une étude pour déléguer cette compétence à la société Caniroute. Caniroute a répondu qu'en cas de souhait des 7 communes de mutualiser la démarche, cela réduirait très fortement les coûts.

M. COVEMAERKER indique qu'ils ont 2 conventions avec Caniroute : capture et fourrière.

Mme BOYER indique que Caniroute est très réactif et lorsque que l'animal est pucé, ce dernier est ramené à son propriétaire avant de l'emmener à la fourrière.

M. COVEMAERKER indique que le problème sont les impayés car l'argent est avancé auprès de Caniroute mais sans certitude de récupérer ensuite auprès des propriétaires.

Il est demandé aux élus qui n'ont pas Caniroute, ce qu'ils ont.
Des communes ont souscrit une convention avec la Ville du Mans.

Mme DUPONT demande aux élus s'ils sont favorables pour approfondir le principe de mutualisation car les communes ont sûrement tout à y gagner.

Les élus sont favorables au lancement d'une étude commune.

6. Questions d'actualité

Mission locale :

Subvention régionale pour 2025 : - 285 000 €. Cela vient d'être annoncé et vient s'ajouter à la baisse de l'Etat. Il y a un bureau jeudi 05 décembre auquel M. RICHET participera.

M. BIZERAY informe que La Région a prévu de rencontrer des élus sur le volet culturel.

SMGV :

- Non augmentation de notre côte part sur 2025.
- 3 rencontres territoriales sur la problématique du stationnement sauvage devaient être organisées. Suite à un questionnaire reçu, la question se pose si ce dernier vient se substituer aux rencontres ou alors cela peut permettre de préparer les rencontres

Mobilités :

- Comité de pilotage le 25/11 avec La Région

- 3 axes où des économies seront faites
 - Gel du Transport à la demande =>le projet sur l'OBB est revu. Il y aura sûrement qu'un rabattement vers les gares uniquement
 - Plus rien pour le covoiturage
 - Retrait de l'expérimentation pour le ticket unique
- Mise en place de Illygo au 02/01/2025

Vidéo promotionnelle :

4 mini sous vidéos validés :

- Animation locale / culturelle – tourisme
- Enfance / jeunesse / piscine
- Economie / transports / accessibilité
- Environnement / eau / forêt

Mme DUPONT lève la séance.

~~~~~  
 PV arrêté à la séance du Bureau communautaire du **07 JAN. 2025**

Prise en compte des éventuelles remarques formulées lors de la séance du

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Ecommoy, le **09 JAN. 2025**

Le Secrétaire de séance,  
 Gérard LAMBERT



La Présidente,  
 Nathalie DUPONT



*mis en ligne sur le site internet le 09 JAN. 2025*